

**3PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du 25 mars 2019 à 18 H. 30
Convoquée le 18 mars 2018
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14
Présents 14

Membres présents

M. WEINBERG J. Adjoint
Mme JACOBY AM, Adjointe
M. AQUILINA D. Adjoint
M. SCHWIRTZ Ch. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme BRUNOT MA.
M. BRUNOT S.
M. CHERY M.
M. DROUILLEAUX Ph
Mme LE BRETON A.
Mme SCHONG E.
M. JACQUES D
M. PELTRE A.

Secrétaire de Séance : Mme BASSO a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 18 février 2019.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

M. WEINBERG 1er Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. WAGNER, Maire.

Ce document budgétaire se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 161 282.76 €
Recettes	2 405 270.84 €
Excédent	1 243 988.08 €

Section d'investissement

Dépenses	3 580 341.23 €
Recettes	2 029 731.12 €
Déficit	1 550 610.11 €

M. WAGNER ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote et arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

M. WAGNER réintègre la séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2018

M. WAGNER présente le document établi par Mme MOLLENTHIEL trésorière de la commune.

Ce document est identique au compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion 2018 de la commune, dressé par Mme MOLLENTHIEL, trésorière de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE LA COMMUNE

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter, un montant de 1 243 988.08 € au compte 1068 "Excédent de Fonctionnement Capitalisé" pour financer les dépenses reportées de 2018.

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion de la Commission des Finances du 18 mars dernier, dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2019, il a été proposé de maintenir pour 2019 les taux fixés en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux des trois taxes 2019, comme suit :

Taxe d'Habitation	9.49 %
Taxe Foncière bâti	6,20 %
Taxe Foncière non bâti	62,08 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

M. le Maire commente le document budgétaire qui a été étudié en détail lors de la commission élargie des finances du 18 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 919 991.00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 3 467 436.08 €.

SUBVENTION CCAS 2019

M. WEINBERG fait savoir que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune ayant sollicité une avance de subvention d'un montant de 5 000 €, demande une subvention complémentaire de 20 000 €, afin d'équilibrer son budget et de répondre aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder la subvention complémentaire de 20 000 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations Locales

M. SCHWIRTZ rappelle que les associations du village organisant une manifestation exceptionnelle ou donnant un caractère exceptionnel à une manifestation habituelle (exemple A.G.) pour fêter les anniversaires de l'association : 10, 20, 30, 40, 50 ans (ainsi de suite à l'exception d'autres dates anniversaires) pourront solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la participation à anniversaire. Le montant sera proposé par la commission et soumis à l'acceptation du Conseil Municipal, avec un maximum de 400 €.

Puis, il présente les propositions des Commissions Culture, Sports et Loisirs, ayant examiné les dossiers de demande de subvention des différentes associations, à savoir :

Associations sportives :

- 3 Gaules : cette association ne demande pas de subvention

- T Fanny 1 000 €

- ALCS 1 700 €

- ASH 4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus.

Associations Culturelles :

- A.C.M.F 200 €

- ASSE 400 €

- Comité des fêtes 1 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, sus citées.

Avant d'aborder :

La subvention à accorder à l'Amicale des Anciens, M. WEINBERG quitte la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'attribuer 1 000 € à l'Amicale des Anciens

M. WEINBERG réintègre la séance

La subvention à accorder aux deux associations suivantes, M. JACQUES Denis quitte la séance

- Souvenir Français	260 €
Sortie des enfants de l'Ecole : 15 € par enfant (rappel : montant maximum de 750 €)	
- Amicale des Donneurs de Sang	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, sus citées.

M. JACQUES réintègre la séance.

Associations Extérieures :

Les demandes ayant été examinées par les commissions communales, M. SCHWIRTZ présente leurs propositions :

Amicale Philatélique	40 €
Croix Rouge Française Vallée de l'Orne	30 €
Ass La Pédiatrie Enchantée Ban St Martin	40 €
Vie Libre	30 €
Restos du Cœur	110 €
Secouriste de Maizières-Lès-Metz Protection civile	320 €
Au pré du Cœur	30 €
AFAD de la Moselle	40 €
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Ennery	40 €
APEI	40 €
LPO (ligue protectrice des Oiseaux)	30 €

A noter que la commission a décidé de ne pas accorder de subvention à l'association française des sclérosés en plaques ni au secours populaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions sus citées.

PRET RELAIS

M. WAGNER fait savoir qu'il y a lieu de réaliser un emprunt de 500 000 € pour assurer le financement de la fin des travaux d'aménagement du centre du village.

Il fait savoir qu'il a consulté deux organismes bancaires à savoir, le crédit agricole et le crédit mutuel. Puis il communique les deux propositions.

PRET RELAIS sur 36 mois

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
TAUX	0.57 % taux fixe	0.45 % taux fixe
ECHEANCE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE
MONTANT ECHEANCE	Non communiqué	Non communiqué
Frais de dossier	Néant	0.10 % du montant accordé soit 500 €

Après examen, M. le Maire propose de retenir l'offre formulée par le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à contracter le prêt auprès du Crédit Mutuel un crédit relais d'un montant de 500 000 € dont le remboursement s'effectuera par affectation de fonds de compensation de la TVA.
- Retient l'offre du Crédit Mutuel
- Autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Mutuel.

DIVERS

Motion de soutien à la population retraitée

Mme JACOBY propose à l'assemblée de prendre la motion suivante :

Nous, élus de la Commune d'HAUCONCOURT dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- La quasi non revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- La hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

INFORMATIONS

Elections Municipales

Suite à la parution dans la presse locale, M. WAGNER fait savoir qu'il n'a pas été sollicité par le Républicain Lorrain.

Toutefois, M. WAGNER fait connaître aux membres du conseil municipal son intention de briguer un nouveau mandat en 2020.

Il fait savoir qu'il contactera individuellement chaque membre du conseil pour connaître leurs intentions.

Point sur les travaux

M. AQUILINA présente les plans des travaux d'aménagement de la Rue d'Amelange. Les travaux ont commencé aujourd'hui.

Elargissement de l'A 4

M. JACQUES communique les avis émis par le commissaire enquêteur pour l'élargissement à 2 x 3 voies du tronçon autoroutier A4 - CNEM,
à savoir :

Favorable à la déclaration d'utilité publique,
Favorable à l'enquête parcellaire,
Défavorable à la demande d'autorisation environnementale.

Remerciements

Mme SCHONG fait part des remerciements de la famille à l'occasion du décès de Mme PIERNE Colette.

Rives de Moselle - Commission Mobilité

M. WEINBERG présente le projet de la commission mobilité à savoir la création d'une halte fluviale ou port fluvial à Talange.

Lors de la dernière réunion de cette commission, un accord de principe sur la réalisation de ce projet a été demandé.

M. WEINBERG fait savoir qu'il a refusé de se prononcer avant d'en informer le conseil municipal.

Il devra donner son avis lors de la réunion du 10 avril et propose d'émettre un refus et de laisser à la prochaine mandature de prendre les décisions sur ce dossier.

Cette proposition fait l'unanimité du conseil.

Perception de Maizières les Metz

M. WAGNER fait savoir que Mme MOLLENTHIEL quitte la perception de Maizières Les Metz et qu'elle sera remplacée dans ses fonctions le 1^{er} avril 2019 par M. DELON Thierry.

Tables de la salle des fêtes

M. WAGNER fait savoir que toutes les anciennes tables rectangulaires et rondes de la salle ont été vendues.

Logements Vacants

M. WAGNER fait savoir qu'en 2015, la commune comptait 24 logements vacants et que pour 2019, 24 logements vacants ont été recensés.



CDAC

M. WAGNER fait savoir que le dossier d'aménagement du Bâti du magasin LEROY MERLIN sera examiné en CDAC le 27 mars prochain.

Calvaire route de l'Ancienne Raffinerie

M. DAUSSE Didier a nettoyé le calvaire situé près de son domicile.

Un courrier de remerciement lui a été adressé.

Séance Levée à 20 heures